

Barème des honoraires

En vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019

VENTE ⁽¹⁾				
PRIX DU BIEN				HONORAIRES TTC ⁽²⁾
Inferieur		à	80 000 €	5 000 €
de	80 001 €	à	150 000 €	6%
de	150 001 €	à	350 000 €	5,5%
de	350 001 €	à	500 000 €	5%
Superieur		à	500 001 €	4,5%
	Terrains			10%

(1) Commission à la charge de l'acquéreur. (2) Calculés selon le prix de vente

Honoraires d'estimation : 150 € TTC
Honoraires rapport d'adéquation : 195€ TTC

Mise en vente du bien, reportage photo, entremise et négociation, visite du bien, accompagnement et suivi du dossier jusqu'à la réitération de l'acte authentique.